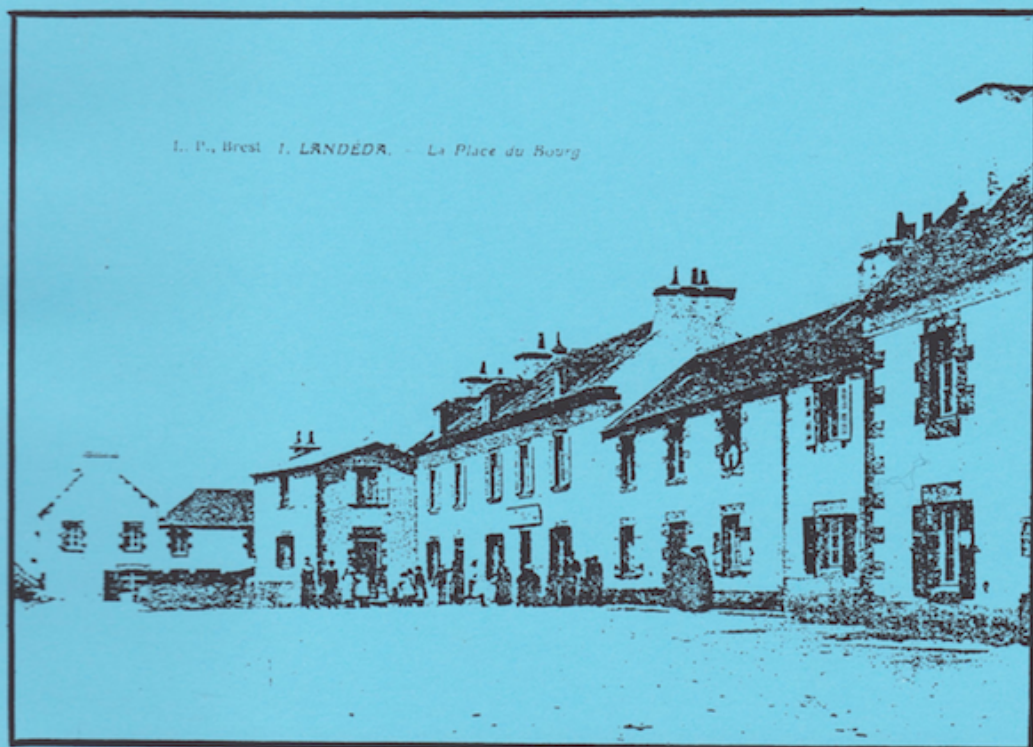


# Les cahiers de Landeda

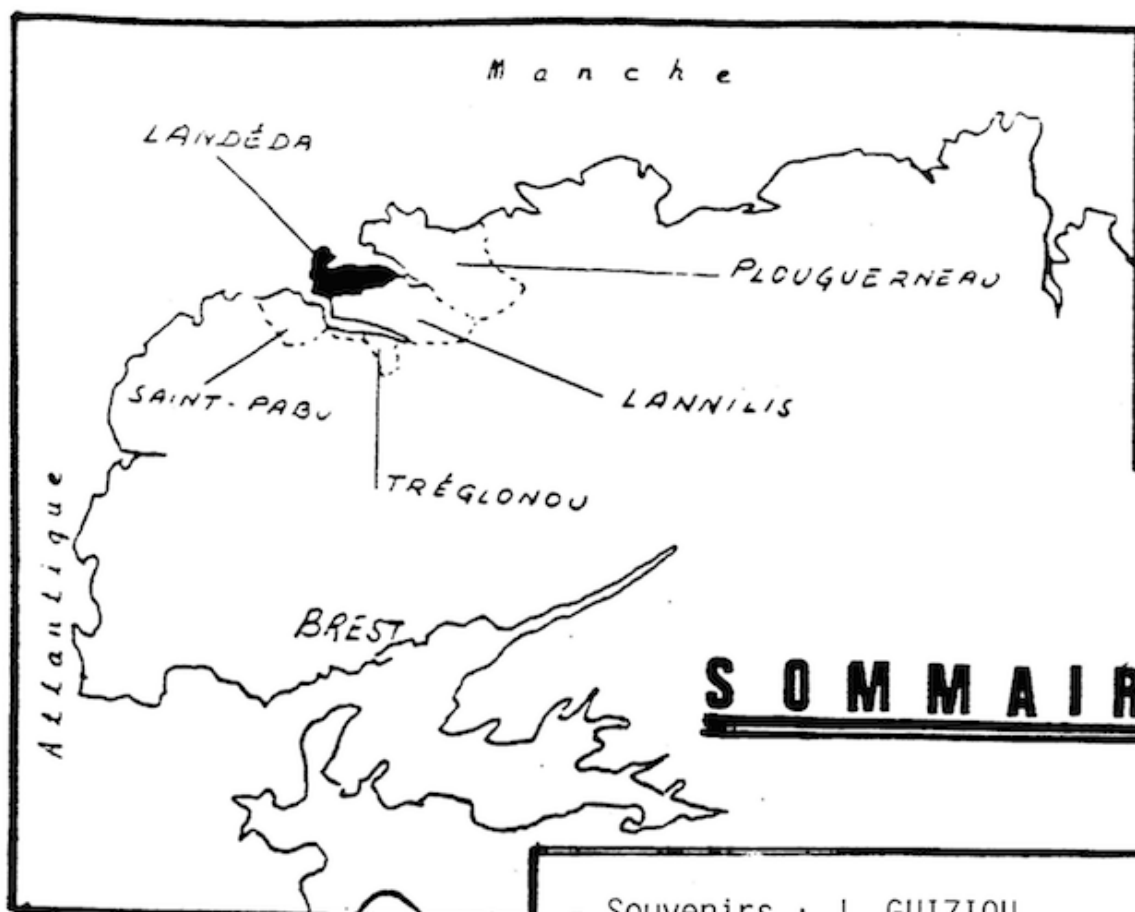


Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

10<sup>è</sup> Année.

N° **38**

15 F



## S O M M A I R E

### les cahiers de landeda

- Souvenirs : J. GUIZIOU..... p. 3
- Arrivée du vin en 1554..... p. 7
- Les sépultures de nos  
ancêtres..... p. 8
- Yvon le pigoullier..... p. 13
- C'était hier..... p. 15
- Saint Antoine..... p. 16
- Frère Denys..... p. 22
- Publicité..... p. 2

+ couverture



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA  
Siège : KERAVEL BROUENNOU  
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

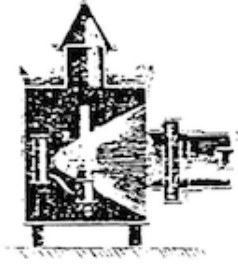
# SOUVENIRS

Jean GUIZIOU

--oOo-

## PLUIE ET SOLEIL

--oOo--



Les grandes personnes sont pleines d'idées fausses. Et elles m'agacent lorsqu'elles prétendent qu'à Landéda il pleut tout le temps. Ce n'est pas vrai : disons qu'il arrive de pleuvoir, mais que cela ne nous gêne pas trop. Bien sûr, je ne peux pas nier que garder sa vache sous la pluie n'est pas agréable si on n'a pas la chance de disposer, pour s'abriter, d'un bon talus bien orienté et surmonté de belles touffes d'un ajonc protecteur. Mais je me souviens de deux circonstances seulement où la pluie a joué un rôle précis.

La première fois, en fin de matinée, à la sortie de l'école, Mamm a volé à mon secours. Il pleuvait, c'est vrai, très fort. Mais il y avait surtout un orage d'une violence exceptionnelle: je suis sûr que ce sont les éclairs et les coups de tonnerre qui ont décidé ma mère à venir à ma rencontre.

La seconde fois, j'étais à Cléfos, ma journée terminée. Je m'apprêtais à rentrer à la maison. Mais il pleuvait et, sur l'insistance de Tante Mari, J'ai dû attendre longtemps une éclaircie. Si j'ai gardé le souvenir de la pluie de ce jour-là, c'est tout simplement parce que la nuit allait arriver et que j'avais déjà peur des ombres du chemin.

puisque pluie il y a, disons qu'elle va bien avec le paysage, un paysage qui ne pourrait longtemps s'en passer sans dommage.

Et le soleil ? Bien sûr, nous l'aimons, et d'ailleurs il est souvent là, plus souvent qu'on veut bien le dire. Nous l'aimons quand il est discret. Nous l'aimons dans la mesure où nous en avons besoin.

Landéda - je veux dire les fermes et les champs - ne s'accommode guère de longues périodes de sécheresse. A Cléfos, le Poull Bras devient minable et hostile; son eau prend une vilaine couleur jaune. Les vaches - et surtout les chevaux - refusent de la boire. Et, bien sûr, en même temps, voilà que le puits de la ferme ne débite plus assez pour qu'on puisse remplir convenablement l'abreuvoir, tout à côté du pignon de la maison, en bordure du chemin.

Si la canicule se prolonge, la route de Bel Air au bourg, déjà peu brillante en temps ordinaire, devient franchement mauvaise. Les nids de poule, fraîchement rebouchés, se dégarnissent. La caillasse, que le cantonnier y a fourrée et qu'il a patiemment arrosée et longuement damée, se délite, puis s'échappe sous forme de poussière et de cailloux. La poussière n'est pas gênante, sauf lorsque le vent souffle en rafales tourbillonnantes. Il n'en est pas de même des cailloux, perfides au possible: si vous êtes chaussé, ils roulent sous vos pas. Si vous êtes pieds nus, ils

s'attaquent à vos orteils. Demandez donc leur avis aux Lac'h Laou (1) ! C'est qu'ils sont coupants, ces cailloux ! Ils proviennent des tas de pierres que l'on trouve, de loin en loin, sur le bord de la route: il y en a, en particulier, à hauteur de Kroas Glong, où la place ne manque pas. Le casseur de pierres est un personnage qui nous est familier. Nous le voyons à l'oeuvre, sur le trajet de l'école, c'est -à-dire trois ou quatre fois par jour. Il travaille à genoux, bardé de vieux sacs de serpillière, du genre de ceux qui servent au transport des pommes de terre, et affublé d'une paire de lunettes en mica pour se protéger des éclats. Il dispose de deux marteaux à long manche qu'il utilise tour à tour pour obtenir des morceaux de plus en plus petits. Lorsque, au bout de plusieurs jours, il en a fini avec son stock de pierres, il entasse artistement ses cailloux de façon à en faire un tronc de pyramide, espèce chère à Monsieur Signor. La base, heureusement, est toujours rectangulaire: cela simplifiera les calculs de Monsieur l'agent Voyer (2).

( *Voire illustration page suivante* )

Les longues périodes de sécheresse et de soleil sont également favorables à certaines espèces que nous n'aimons guère, Mamm la première.

Il y a d'abord les chiens enragés et les vipères.

Le chien enragé - c'est bien connu - hante les routes l'été. Il longe surnoisement les fossés, il rase les talus. La seule façon de lui échapper, c'est la ruse: opérer des virages serrés, et le laisser filer son chemin, tout droit.

Le territoire préféré des vipères, c'est la ligne. Avec son ballast dont les pierres sont chauffées par le soleil dès le matin, ses fossés herbeux et ses côtés accueillants, la ligne offre à ces sales bêtes tout le confort et toute la sécurité désirables. Après viennent les vieux talus, et de préférence ceux des champs les plus délaissés. J'ai une sainte frousse des vipères. Bravement, je fais passer mon chien devant moi, en éclaireur. Lui aussi il les déteste; il leur a déclaré la guerre, une fois pour toutes. Il lui arrive de se faire mordre. Alors son cou enfle, et voilà mon KI POILU (3) tout triste et tout abattu pendant quelques jours. Mais, une bonne cure de lait aidant, il retrouve rapidement toute son ardeur de combattant. Il était là, bien entendu, le jour où, en fin d'après-midi, une vipère a traversé la chaussée et est entrée dans notre petit jardin - celui qui borde la route. Elle venait sans doute du talus truffé de pierres qui limite le champ de la chapelle, juste en face. Elle devait être affolée par l'orage. Nous l'avons coincée sous le massif d'hortensias, à gauche de la porte d'entrée de la maison, et nous l'avons tuée. Ses restes ont frétilé pendant un long moment.

Une deuxième catégorie que nous n'apprécions guère, ce sont tous ces gens qui profitent du beau temps pour pousser jusqu'à Landéda (4).

D'abord, les TREMAGI (5), qui surgissent autour du 15 août, à l'occasion du pardon. Femmes et enfants, aussi éffrontés les uns et les autres, ne se gênent pas

(1) LAC'H LAOU : tueurs de poux. Expression (péjorative) pour désigner les hommes de TREGLOU qui viennent, lors des grandes marées, pêcher la crevette au large de Landéda. Portant un haveneau de forte taille, ils font l'aller-retour ( au total plus de 20 Kilomètres) pieds nus et à vive allure.

(2) Agent voyer. Fonctionnaire (sorte de sous-ingénieur des Travaux Publics) qui s'occupe des routes du canton. Siège à Lannilis.

(3) KI POILU: (mon) chien poilu.

(4) Je ne parle pas ici des touristes, cités ailleurs.

(5) TREMAGI: Saltimbanques. Serait une déformation de "TERMAGI" et proviendrait de LAN TER NE MAGI QUE

# LA DEUXIÈME ANNÉE D'ARITHMÉTIQUE

REVISION — ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE  
TENUE DES LIVRES — GÉOMÉTRIE PRATIQUE — DESSIN LINÉAIRE

OUVRAGE CONTENANT

300 figures, — plus de 3000 exercices et problèmes pratiques  
donnés dans les Concours et dans les Examens

A L'USAGE

Des Écoles commerciales, des Pensionnats de demoiselles

ET DES CANDIDATS

AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES.

PAR P. LEYSSENNE

Inspecteur général de l'Enseignement primaire.

## CUBAGE D'UN TAS DE PIERRES OU DE SABLE.

815. — Les tas de pierres qu'on voit disposés sur les routes ne sont pas, comme on pourrait le croire, des pyramides tronquées; ce sont des volumes d'une forme particulière qui se mesurent au moyen de la formule suivante :

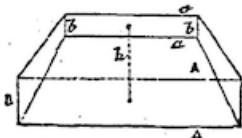


Fig. 275.

Si on représente les deux côtés de la base inférieure par A et B (fig. 275), les deux côtés de la base supérieure par a et b, la hauteur par h, et le volume par V, on a :

$$V = \frac{Bh}{6}(2A + a) + \frac{bh}{6}(2a + A)$$



Fig. 276. Ponton.

REMARQUE. — Dans la pratique on se sert, pour mesurer les pierres cassées ou le sable, d'une boîte sans fond ni dessus appelée *ponton* (fig. 276). Cette boîte a ordinairement une capacité d'un mètre cube.

On l'emplit de pierres ou de sable, et quand elle est pleine, on l'enlève : on a ainsi un mètre cube de pierres ou de sable.

816. — La formule qui précède sert aussi à calculer le volume d'un tombereau, ou celui d'un fossé en talus, etc.

Le Cours d'Arithmétique de M. LEYSSENNE est inscrit sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la Ville de Paris à ses écoles communales, et sur les listes départementales.

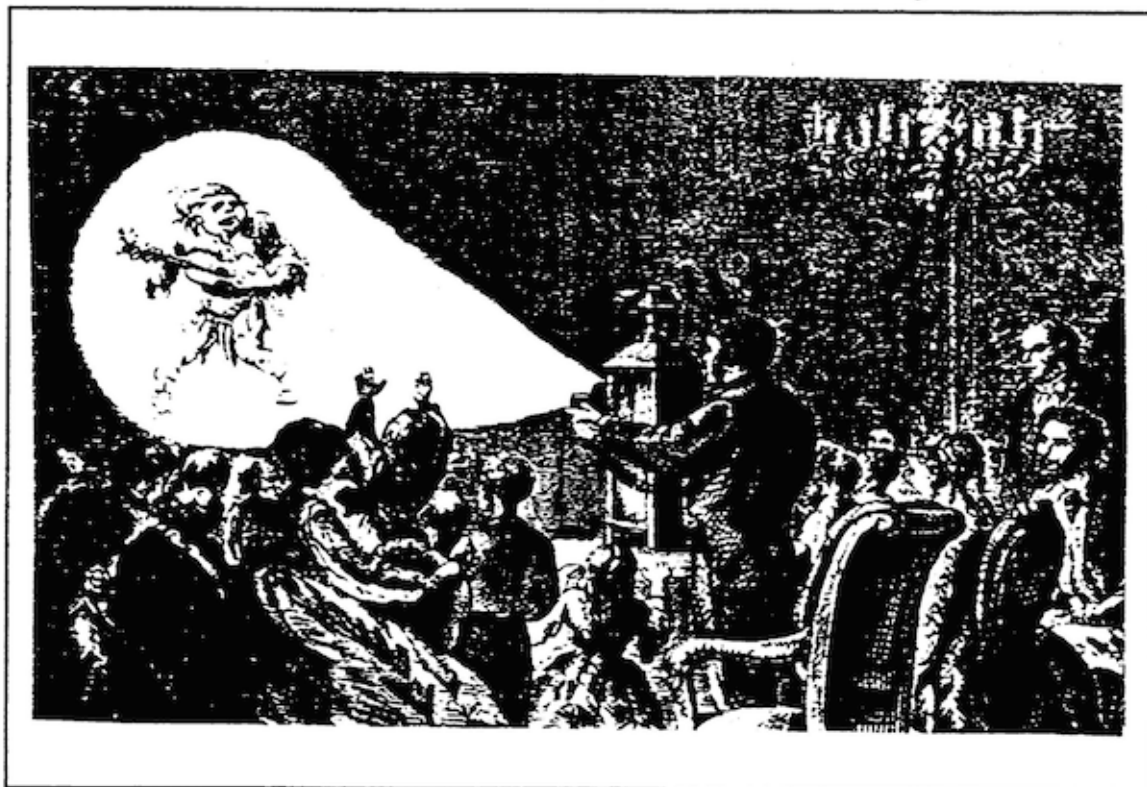
Au concours ouvert par la Ville de Paris, en 1888, pour le choix d'une Arithmétique à fournir à ses Écoles communales, le Cours de M. LEYSSENNE a obtenu le deuxième prix. (Il n'y a pas eu de premier prix.)

ARMAND COLIN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS.

5, RUE DE MÉZIÈRES, PARIS

Tous droits réservés.

pour entrer dans le jardin sous prétexte de vouloir acheter une poule ou un lapin. Ensuite, les PILHAOUERS (6) : ils n'inspirent pas confiance, ces gens du pays KERNE (7), même quand ils circulent en carriole. On dit qu'ils sont retors, qu'ils savent trop bien parler: ils sont beaucoup trop malins pour nous, braves gens du Léon.



Un autre personnage profite de la bonne saison pour multiplier ses passages sur la route. Mais celui-ci est rassurant: il est vrai qu'il ressemble - à cause de sa casquette - à notre garde-champêtre. le bonhomme pousse une drôle de voiture à trois roues qui porte l'inscription: " Au planteur de Caïffa". Il est accompagné d'un grand chien-loup affublé d'un harnais, qui l'aide dans les passages difficiles. La caisse de la voiturette renferme des trésors. Mais Mamm se contente d'acheter du café - assez régulièrement - et, de loin en loin des gâteaux pour garnir le sucrier que son père a rapporté de Chine, ou encore du malaga, qui dormira dans le coffre du rez-de-chaussée, à gauche de la fenêtre qui donne sur la route.

Dans les fermes, les longues périodes de sécheresse sont aussi redoutées parce qu'elles favorisent l'incendie, spécialement lorsque la moisson bat son plein, que la paille n'a pas encore été serrée, et que le lin - sec depuis longtemps - n'a pas été peigné et livré à l'usine du Folgoet.

Je me rappellerai toujours cet après-midi, en plein été, où je me trouvais, je ne sais pourquoi, quelque part du côté de Bel Air, avec Neinik. Le tocsin sonne à l'église: vous savez combien cet appel est bouleversant! Ma grand-mère, pourtant petite, courtaude et déjà vieille, a tôt fait de grimper sur un talus. Elle reste là, un long moment, le regard fixé sur Troménec: elle veut être sûre que le malheur ne s'est pas

(6) PILHAOUERS: ramasseur de chiffons. En réalité, proposent surtout tissus, draps, quelques pièces de vêtement. Sont particulièrement actifs en fin d'été, lorsque les fermes - moisson terminée - disposent de plus d'argent que d'habitude.

(7) Pays KERNE : la CORNOUAILLE. Pour nous : le pays situé au Sud de LANDERNEAU.

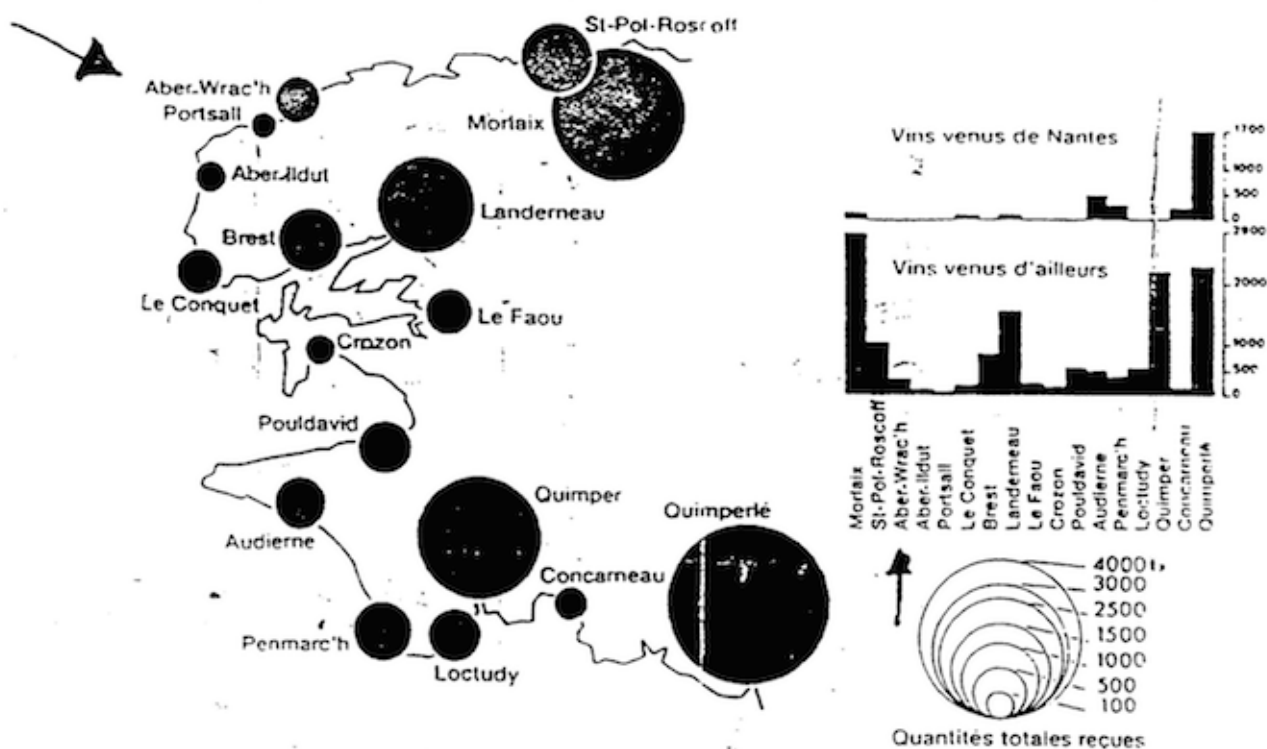
abattu sur la ferme de sa dernière fille - la petite -, nouvelle mariée, qui vient de s'y installer. Chère Neinik, quelle inquiétude dans tes yeux !

Pour en finir avec le soleil, j'ai une dernière chose à dire. Je ne sais pas si vous avez connu la vraie fatigue: celle des bras qui n'en peuvent plus, celle qui provient du manque de sommeil quand vous n'êtes pas encore bien grand. Au plus fort de la moisson, les jours sont longs. Et pourtant, le battage ne s'arrête qu'avec la nuit. Il est onze heures ou minuit quand j'arrive à la maison. Demain, ce sera peut-être une nouvelle journée de battage. Dans ce cas, le travail recommencera à sept heures du matin. Ou bien la journée sera consacrée à moissonner quelque nouveaux champs: alors nous voilà à l'oeuvre dès que la rosée aura disparu.

Le seul recours contre le réveil à l'aurore, c'est la pluie. La pluie qui rend l'aire impraticable. Ou la pluie qui interdit le passage de la moissonneuse.

Oui, il m'est arrivé de bénir la pluie. Et le soleil n'a pas toujours été mon ami.

### L'arrivée du vin dans les ports du Finistère en 1554-1556.



## LES SEPULTURES DE NOS ANCETRES

Au temps de la royauté, l'état-civil était tenu par le clergé de chaque paroisse - le recteur ou ses curés - sous la forme de registres "B.M.S" - baptêmes- mariages- sépultures- dans lesquels étaient consignés les événements marquant le vie d'un paroissien : sa naissance, les bans précédant son mariage, celui-ci, la naissance de ses enfants, et son décès.

Dans un des registres B.M.S de Landéda, un certain 10 juin 1758 le recteur de l'époque, écrivit l'acte suivant:

*" Julienne Richard agée d'environ soixante douze ans veuve de Jacques Kermaëdic morte à Saint Antoine le 10 juin mil sept cent cinquante huit fut enterrée dans le cimetière de l'église paroissiale de Landéda par le soussigné curé en présence de Laurent Kermaëdic son fils, d'Antoine et Yves Kermaëdic ses beaux-frères et de plusieurs autres qui ne signent "*

Contrairement aux apparences, cet acte ne fut pas banal. La pauvre Julienne, au cours de sa vie, ne marqua nullement l'histoire de Landéda. Par contre, ses obsèques furent plus qu'un événement, elles furent une véritable révolution dans les moeurs, les habitudes et les coutumes de notre village: Julienne fut le premier habitant de Landéda à être inhumé dans un cimetière depuis fort longtemps.

Ce fut même une énorme révolution dans ce petit bourg, comme ce le fut dans la partie occidentale de la Bretagne ( la bretonnante), car depuis environ deux siècles, toutes les inhumations avaient lieu dans l'église paroissiale et cette coutume était profondément et prodigieusement incrustée dans les esprits et les mentalités des paroissiens, imprégnés corps et âme par la religion. Ne pas être inhumé dans l'église, loin de Dieu, des saints et des reliques, était une chose impensable, une calamité pour l'âme du défunt et pour sa famille. L'église, après le concile de Trente (1545), a sacralisé l'espace funèbre et pour les Bas-Bretons très réceptifs et sensibles à tout ce qui entoure la mort et le sacré, le sol de l'église était l'antichambre obligée avant tout départ pour le ciel. Cette pratique ne fut pas générale. A l'est de la Bretagne, dans le Bassin Parisien, la Touraine... le commun des fidèles était inhumé dans le cimetière, à l'exception des notables et des clercs, autorisés à être enterrés dans l'église.

Les Bretons, pratiquant leur religion avec une ferveur inégalée dans toute la France, ne pouvaient concevoir d'être inhumés ailleurs que dans leur église, la maison de Dieu. les sépultures se pratiquaient donc ainsi, mais de façon inégalitaire, même en face de la mort. Les aristocrates, les seigneurs, les prélats et les clercs étaient enterrés dans des emplacements privilégiés, les "enfeus", tombes richement décorées, blasonnées, souvent surmontées d'un "gisant" (statue couchée, représentant le défunt dans ses vêtements d'apparat - exemple visible dans la chapelle de Troménec) et placés sous des arcades ou petites chapelles, sur les côtés de l'église ou, honneur suprême, dans le choeur. Les autres paroissiens étaient inhumés ici ou là, mais l'emplacement obéissait également à une hiérarchie sociale, fonction de l'aisance ou de la notoriété de la famille du défunt : les notables près du choeur (toujours plus près de Dieu et des reliques et aussi par vanité, pour affirmer un rang social), les autres ailleurs, selon la place disponible ou la possession d'un emplacement de famille. Les droits de tombe, payés au clergé, étaient variables, mais en général élevés. Ils étaient déterminés, en principe par le Parlement de Bretagne mais en réalité, "aménagés" par le recteur pour lequel ils constituaient une source de revenus appréciable. Ces droits, à l'origine, étaient destinés à "l'entretien de la lampe", c'est-à-dire à l'approvisionnement en huile de la lampe du sanctuaire.

L'aspect de la tombe reflétait le niveau social de la famille. Les places attribuées étaient parfois repérées par des inscriptions sur les dalles du sol couvrant le tombeau, signe indubitable d'importance. Mais la plupart des paroissiens ne possédaient que des emplacements couverts par de mauvaises dalles anonymes, de vagues pierres mal taillées ou, le plus souvent... rien ! Le sol des églises était défoncé, bosselé, inégal, en perpétuel chantier (une à deux sépultures par semaine à Landéda, bien plus en cas d'épidémie) et piétiné en permanence par les centaines de fidèles assistant aux multiples offices.

Rarement le curé indiquait, dans son registre, l'emplacement de la sépulture dans l'église mais il arrivait qu'il donnât quelques indications. L'Hallégouët Catherine, épouse de Keramoal Paul, ma grand-mère à la dixième génération, fut inhumée en l'église de Brouennou (Brouennou était paroisse à part entière, à cette époque) le 18 janvier 1694 et le recteur, faisant alors preuve de lyrisme, chose inhabituelle dans les actes de sépulture, écrivit ainsi:

*" ... après avoir été dix ans malade, le corps a été inhumé en la chapelle Notre-dame de Brouennou, devant l'image de sainte Catherine ... "*



Depuis longtemps, les sépultures s'accumulaient à l'intérieur de l'église et les places faisaient régulièrement défaut. Il y avait un besoin pressant d'espace, problème qui fut résolu par l'érection d'ossuaires, afin d'y déposer les ossements extraits régulièrement du sol de l'église. L'enlèvement périodiques des "anciens" donnait de la place aux "nouveaux". Généralement, ces ossuaires se présentaient sous la forme de petites chapelles, sans clocher (environ 8 mètres sur 3 ou 4) décorées de sculptures, linteaux ou moulures, selon les ressources de la paroisse, où étaient entassés les restes, exhumés de l'église. Souvent, ces ossuaires - désir peut-être inavoué de rendre un ultime hommage aux défunts - étaient aussi beaux que les églises. Allez voir ces merveilles d'architecture que sont les ossuaires de La Martyre, La Roche-Maurice, Ploudiry, Lampaul Guimiliau, St Thégonnec ...

Certains ossuaires, plus modestes, n'étaient qu'un emplacement couvert, accolé à l'église, petit mur en granit et toit soutenu par quelques colonnes, mais la construction était soignée (... église du Grouanec en Plouguerneau). Certaines paroisses, cependant, ne jugèrent pas utiles d'édifier des ossuaires et il y eut des réticences. La transformation de la voûte du porche méridional de l'église en grenier à ossements, accessible par une échelle seulement, fit parfois l'affaire.

Mais certaines familles supportèrent mal l'envoi des cendres de leurs défunts dans ces édifices, loin de Dieu, des saints et des reliques. Quoiqu'un ossuaire soit très proche de l'église, il était tout de même situé à l'extérieur, position inconfortable pour l'âme des trépassés. Les crânes de leurs défunts, afin de leur éviter l'affront de la promiscuité, l'éloignement du sol sacré ( et pour garder un souvenir du disparu), étaient placés dans des châsses, petites boîtes en bois, décorées et ajourées d'une ouverture, permettant de les voir. "Ci-gît le chef de ..." parfois inscrit sur la boîte, ravivait le souvenir de l'ancêtre. Ces châsses étaient alignées le long du chœur ou dans les chapelles latérales, évidemment à la meilleure place possible. Imaginez-vous, au cours des offices, en perpétuel face à face avec un arrière grand-père ! G.M Thomas, dans son article " Les ossuaires reliquaires", Nouvelle Revue de Bretagne, 1948, signale que cet usage se pratiqua jusqu'en 1860 à Plougonven et Plourin-Ploudalmézeau.

Les ossuaires se remplissaient au fil des décennies. Il fallut, à leur tour, les vider périodiquement. Leur contenu était enfoui dans une fosse, au cimetière. Ceux-ci existaient donc, mais leur aspect n'avait rien de commun avec ceux de nos jours. Simple bout de terrain où étaient habituellement inhumés les hérétiques, les vagabonds, les gens sans foi ni loi, enfin tous les indésirables. Le véritable premier lieu de sépulture, pour un bon chrétien, était l'église et rien d'autre! Le jour du transfert dans la fosse commune, "la translation de l'ossuaire", était un moment solennel et exceptionnel, perçu comme les suprêmes funérailles, les dernières, pour les trépassés et aucun paroissien n'aurait manqué les grandioses cérémonies - messes, vêpres, procession - au cours desquelles les ossements étaient portés à la main ou dans des paniers jusqu'à leur toute dernière demeure. On venait des villages voisins pour gagner les indulgences accordées à l'occasion de ces solennités.

A Landéda, l'ossuaire était probablement édifié à l'emplacement du petit escalier en pierres de taille, donnant actuellement accès au terre-plein de l'église, (il y en a deux, munis de rambardes métalliques depuis quelques années). Cet escalier est situé à droite devant l'église, en regardant le porche d'entrée. L'examen du cadastre de 1812-1842 indique la présence de cet édifice dont les dimensions correspondent aux dimensions habituelles des ossuaires existant encore dans les villages de la taille de Landéda.

Dès le 17ème siècle, l'accumulation de sépultures dans l'endroit clos et confiné qu'était une église devint difficilement supportable. Malgré les ordres du roi, les Bretons refusaient d'être enterrés à plus de trois pieds de profondeur, car trop loin du ciel, par pure superstition. Il ne fallait pas être de nature délicate pour endurer, au cours des offices, les lourdes exhalaisons se dégageant des tombes mal closes ou fraîchement creusées. Nos ancêtres, il faut le dire, étaient peu délicats! Ce mode de sépulture contribua largement à la propagation des épidémies parmi une population sensibilisée et affaiblie par la malnutrition, totalement ignorante des règles élémentaires d'hygiène et entassée en atmosphère viciée dans des églises peu aérées, au cours des innombrables offices qui marquaient leur existence.

Le typhus, la dysenterie, la variole (la petite vérole) sévissaient d'une façon endémique et la population donnait le nom de "peste" à toutes ces maladies dont elle ne comprenait ni les causes, ni le mécanisme de propagation et qui firent d'énormes ravages.

Les incessantes sépultures, comme je l'ai déjà évoqué, démolissaient le sol des églises. Un arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 19 août 1689 le rappelle très clairement (P.Peyron et Abgrall : Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et du Léon; 1902):

*" ... comme la plupart des fidèles se sont portés à désirer d'être inhumés dans les églises, et qu'au lieu de contribuer à les entretenir et orner, ils les rendent non seulement malpropres, mais ils en ruinent le pavé de telle sorte qu'il en coûte beaucoup à le réparer..."*

Le recteur d'Audierne, en 1658, écrit un sermon décrivant parfaitement les conséquences de ces pratiques:

*"... du péril qu'il y a de thumber en portant le Saint Sacrement par l'église, aux processions et aux malades, tant de jour que de nuit par déffaut d'applanissement des pierres thumballes d'icelle Eglise, la difformité qu'il y a dans le plat fond de la dicte église par l'inégalité de longueur et coupe des dictes thumbs, estantes pour la plupart (...) composées de pierres de massonaige, ce qui seroit besoign de corriger ..."* (Peyron et Abgrall : Notices ... 1910)

Il devenait souhaitable d'interdire les sépultures dans les églises, et les questions de salubrité, enfin perçues, l'emportèrent face à tous les autres arguments émis en faveur du maintien de la coutume. Idée remarquable car la médecine du 17 et 18ème siècle, non seulement ignorante, était complètement impuissante à expliquer et à enrayer la propagation des fléaux. L'ignorance des médecins était totale, néfaste (la saignée était le remède universel) et, circonstances aggravantes, l'hygiène à peu près inconnue même dans les classes aisées!

Mais convaincre la population d'abandonner ses coutumes religieuses relevait de la mission impossible!

Le Parlement de Bretagne, la tenta le 16 août 1719 (Louis XIV était mort depuis quatre ans, son neveu, le Régent Philippe d'Orléans régnait). A cette date le Parlement fit défense d'inhumer dans les églises à l'exception des propriétaires d'enfeus. Que décida exactement le Parlement ? Lisons son "Arrest" pour le savoir:

*" Arrest de la cour qui fait défense d'enterrer dans les églises du 16 aoust 1719*

*(...) que les maladies contagieuses qui sont en cette ville font tous les jours mourir quantité de personnes qu'on enterre dans les églises, ce qui peut augmenter la contagion, le remuement des terres infectées par les corps morts répandant une exhalaison très dangereuse & qui seroit à propos d'y apporter un prompt remède (...). La cour fait très expresse inhibitions et défense à tous recteurs et curés des paroisses de la Province, tant en ville qu'à la campagne, à tous supérieurs des communautés et Maisons religieuses, à tous chapelains et autres personnes de faire aucuns enterremens dans leur église ou chapelle, si ce n'est de ceux qui y ont droit et leurs enfeus. Ordonne que toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, seront inhumées dans les cimetières & que le présent arrest sera (...) lu, publié dans toutes les paroisses et chapelles de la Province, à ce que personne n'en ignore. Fait en parlement à Rennes, (...) etc..."*

Cet arrêté ne produisit absolument aucun effet. Aucune sanction n'était prévue, erreur psychologique grave qui enlevait tout moyen aux recteurs de le faire respecter. Et Rennes était si loin ...! La population, malgré la formidable emprise de son petit clergé, n'était nullement décidée à obéir. Certains recteurs tentèrent de l'appliquer. Ils déclenchèrent de véritables émeutes dans les bourgs bretons. Alors que la fosse était creusée dans le cimetière entourant l'église (le plus près des murs de celle-ci pour être près de Dieu), on vit la famille ou toute la population procéder aux obsèques à l'intérieur, et empêcher le curé d'officier ! Certains défunts, enterrés de force à l'extérieur, furent déterrés par la famille et inhumés dans l'église sans le consentement du recteur ! Certains prêtres furent molestés, d'autres momentanément chassés (les moeurs étaient très rudes, à l'époque). Les paroissiens vécurent des scènes totalement surréalistes: des prêtres récitant des prières autour de tombes vides, à l'extérieur, tout le village en faisant autant ... à l'intérieur, autour du défunt, dans sa fosse ! Dans toute la Bretagne, mais surtout dans l'ouest, il est fait état de révoltes, violences et même de déprédations.

Landéda, je suppose, n'échappa pas à la règle. L'arrêté fut complètement ignoré. Aucune sépulture n'eut lieu dans le cimetière avant ... 1758. Je ne peux dire si cela découla de la détermination de la population face à son clergé ou si une totale indifférence, de tous, aux ordres de Rennes prévalut. Je crois en cette dernière hypothèse, car le clergé consignait habituellement tout événement extraordinaire dans les registres "B.M.S", surtout quand ils concernaient les offices et toutes autres cérémonies. Aucune mention d'un quelconque trouble n'a été relevée durant cette période.

Il faut préciser que les "Fabriques" (les gérants des biens de la paroisse) et les recteurs ne furent pas très motivés pour obéir à ces ordres: l'enterrement à l'extérieur leur faisait perdre une grande partie des droits d'inhumation, c'est-à-dire une part importante de leurs revenus.

Le Parlement de Bretagne mit exactement 35 ans pour s'apercevoir que ses ordres n'étaient pas appliqués et que l'attitude de la Province était un véritable camouflet à son autorité. Après 35 ans de laxisme total, il se fâcha enfin. Un arrêté en date du 12 décembre 1754 menaça de dix livres d'amende pour toute sépulture dans l'église, à l'exception des enfeus. Le Parlement obligea, à la même date, à creuser la fosse à

six pieds de profondeur. Ce n'est pas fini: le 17 décembre de la même année, un arrêté interdit à tout recteur l'exposition du corps, avant l'inhumation, dans l'église ( elle doit se faire dans le reliquaire du cimetière), sous peine de 20 livres d'amende. Mais pour atténuer cette sévérité, et surtout pour motiver ceux qui avaient charge de la paroisse, le Parlement décida que les droits d'inhumation dans les cimetières seront désormais les mêmes que ceux dans l'église. Cependant, vanité et hiérarchie sociale obligeant, ces droits seront variables en fonction de l'emplacement. Nous retrouvons encore ici la société de privilèges à tous les niveaux et l'exploitation de la vanité publique. On a quand même pensé aux plus démunis: ils peuvent enterrer leurs défunts gratuitement, à condition de les placer dans un endroit prévu à cet effet ( le plus éloigné de l'église, et le plus mal exposé, on s'en doute).

Connaissant le désir permanent de "paraître", même chez les plus humbles, dans cette société très hiérarchisée de l'époque, il est facile de concevoir l'humiliation de mettre son défunt dans le carré des pauvres, humiliation renforcée par la prévention ancestrale des populations envers les cimetières.

Cela ne suffit pas. On continua à enterrer dans les églises, et le Parlement, décidé à régler cette grave affaire, rappela, par un arrêté du 3 juin 1755, la défense absolue d'inhumer dans les églises, instaura une peine de prison pour les fossoyeurs, et dix livres d'amende pour les recteurs. Evidemment, l'exception pour les propriétaires d'enfeus fut maintenue.

La menace et les représailles devenaient maintenant une dure réalité et les mesures ordonnées par le Parlement (dont l'utilité mettra beaucoup de temps à être comprise par la population) furent mises à exécution, de gré ou de force. Les cimetières se développèrent autour des églises, et il n'était question, en aucune sorte, de les placer ailleurs. Cependant la résistance continua ... par des moyens détournés: puisqu'il était permis d'inhumer dans des enfeus, beaucoup prétendirent alors que leur tombe de famille en était un !

Cette surprenante affirmation transforma subitement, dans beaucoup de paroisses, des dizaines de tombes en autant d'enfeus ! La loi devenait ainsi sans effet. Le Parlement réagit rapidement et vivement, et le 12 juin 1758, il coupa court à toutes ces tentatives:

*" ... nulle personne ne pourra être enterrée dans les églises si ce n'est les Seigneurs Supérieurs & Fondateurs ..."*

Qu'importe ! On peut toujours demander à un propriétaire d'enfeu de faire " une petite place " à son propre défunt ! Manifestement, le Parlement avait beaucoup de difficulté à "casser" cette coutume. Il persista, et résolut cette question par l'arrêté du 16 octobre 1758:

*" ... défend d'y admettre ( dans les enfeus ) et d'y souffrir des étrangers ..."*

Il restait la solution de braver la loi, d'inhumer quand même dans l'église, et de payer l'amende. Le Parlement s'y opposa énergiquement, car cela allait dans le sens contraire au but recherché. Il ordonna donc que, outre l'amende infligée pour inhumation dans l'église, les défunts seront exhumés immédiatement...

*" ... et leur translation dans les cimetières aux frais des parens & du Recteur ou curé qui auroient favorisé la contravention ..."*

Que restait-il aux petites gens pour contourner la loi ? Rien. Par contre, les aristocrates, les notables, les gens fortunés non propriétaires d'enfeus eurent l'idée de demander aux communautés religieuses d'inhumer dans leurs maisons, leurs cloîtres et leurs abbayes, privant ainsi les paroisses des droits de sépulture. Embarras du Parlement qui interdit toute sépulture dans les communautés ( à l'exception de certains cas particuliers, hors de notre intérêt ). De plus, dans son arrêté, il précisa, pour dissuader complètement tout demandeur...

*" ... que l'acte de sépulture des personnes qui sont enterrées dans les communautés Religieuses, n'est point porté sur les registres de la Paroisse, qui sont les seuls dont le double doit être remis au Greffe du Siège Royal, ce qui est une contravention formelle à l'article II de la Déclaration du Roi du 9 avril 1738 ..."*

Inhumer en communauté risquait donc de priver le défunt de "mort légale" avec tous les inconvénients que cela pouvait entraîner pour la famille. Cet arrêté mit fin aux tentatives et toutes ces mesures produisirent rapidement leurs effets. La population se soumit, mais des incidents et des refus agitérent encore et souvent la vie des paroisses. A Cléder, à la fin de 1764, une famille creusait dans l'église une fosse pour un des leurs, y déposait le corps tandis que le recteur, pour le même défunt, officiait à l'extérieur ! Le corps sera exhumé par décision de justice en 1765 et inhumé dans le cimetière. Encore d'autres incidents, ici et là, mais il semble que les années 1765-1770 marquèrent la fin de la guerre des sépultures dans les églises. Les cimetières, autour des églises, se remplirent très rapidement car trop petits et chacun, voulant réserver à sa

famille les places privilégiées, le plus près des murs de l'église, délaissa souvent les rares endroits disponibles, mais mal situés.

On espérait enfin un effet salutaire pour l'hygiène, l'inverse se produisit.

Toutes les recommandations, les ordres, les édits ne furent pas ou peu suivis: les cimetières ne furent pas clos par des murs, et malgré les ordres du roi, les corps ne furent enterrés qu'à un pied sous terre. L'espace réservé aux inhumations s'avéra trop restreint, on y entassa les corps les uns sur les autres ... Les eaux de ruissellement, généreuses sous notre climat, imprégnèrent les cimetières avant de s'écouler au travers des bourgs et des chemins fangeux qui sillonnaient les campagnes. Elles alimentèrent comme d'habitude les nombreuses mares, qui, à l'époque, stagnaient en permanence dans les bourgs, villages et hameaux (souvenez-vous les anciens, il n'y a pas encore si longtemps ...) Une partie de la population, par commodité, ou par manque de puits, construction onéreuse et hors de portée de ses moyens, utilisait tout naturellement, et cela depuis fort longtemps, ces eaux stagnantes. En été, l'atmosphère des bourgs devint irrespirable.

*"... en été, chaleur et en hiver pluie exhalent miasmes putrides et infection d'autant plus dangereuses que rien ne peut empêcher (...) d'aller prier sur les tombes ..."*

Les effets furent terribles. Des épidémies, sévissant déjà à l'état endémiques, redoublèrent de violence. En 1774 le recteur de Plounéour-Menez près de Morlaix, écrivit à l'intendant :

*"... nous sommes dans la dernière des misères. Le coma vigile et vapoureux nous ravage depuis plus d'un an et nous dépeuple sans fin, 219 morts l'année dernière, 32 depuis le commencement de ce mois de janvier ..."*

Les épidémies qui ravagèrent le Léon en cette dernière moitié du 18ème ne furent certes pas exclusivement provoquées par les cimetières, les causes de leur propagation étaient plus nombreuses, mais ces derniers y contribuèrent. En 1775, Lesneven et ses alentours perdit 608 personnes et 980 pendant les six premiers mois de l'année 1776.

Une ordonnance royale du 15 mai 1776 (Louis XVI régnait depuis deux ans) ordonna le transfert des cimetières hors des enceintes des villes. Ce fut, en Bretagne, un tollé général. Le roi, évidemment, ne fut point obéi. Cependant, peu à peu, l'ordonnancement des cimetières s'améliora: érection de murs parfois fort imposants, portes avec barrières, petits escaliers franchissant le mur permettant l'entrée des paroissiens mais l'interdisant au bétail.

Au fil des années les épidémies régressèrent, les cimetières furent de moins en moins des lieux de pestilence. Au 19ème siècle, quelques cimetières émigrèrent à l'extérieur des bourgs, mais le mouvement s'amplifia fin 19ème, début 20ème. A Landéda, les actions visant au transfert débutèrent en 1898 et se terminèrent totalement en 1912.

Il avait fallu 136 ans pour que l'ordre du roy soit exécuté.

ABILY Marcel  
fils d'enfants de Landéda  
depuis 1550 et peut-être avant

Bibliographie:

- CGF "Le Lien " n° 36.
- Bulletin Société Archéologique du Finistère 1975
- "Les Bretons et Dieux", Buhez 1985
- A. Dupuy : Annales de Bretagne 1886
- "B.M.S " Landéda, études personnelles.

## YVON LE PIGOULLIER

<O>

Il était petit de taille mais trapu, des épaules larges, un visage rond et rougeaud et des yeux étrangement délavés par la mer.

On sentait en lui une volonté, une force à toute épreuve, il lui en fallait beaucoup pour faire son métier de chien. Surtout à cette époque de 1928, si mes souvenirs sont exacts, époque héroïque pour ces hommes s'acharnant à arracher à la mer ces algues longues et flexibles et le varech si utile alors pour enrichir noblement le sol qu'ils cultivaient aussi après leur retour des îles. Il faut bien le dire, il n'existait pas en ces temps-là tous les outils et matériels modernes et sophistiqués.

Yvon et les autres partaient dans leurs bateaux tout noir de coaltar, aux lettres et chiffres blancs bien visibles. Bateaux de bois, lourds, ronds et bien creux. Il partait en compagnie de son cheval Rouan, attaché, entravé du mieux que possible au fond du bateau. Je connais l'histoire bien triste d'un bateau qui coula, fut perdu corps et bien, parce que le cheval, effrayé par la tempête, creva tout simplement le bateau en frappant des sabots.



Yvon n'oubliait rien, un peu de beurre, si peu! , du lard salé dans sa jarre, des tourtes de pain énormes qui dureraient jusqu'à devenir dures et cassantes, du sel et bien sûr quelques litres de vin. Pour le reste, le ciel y pourvoirait. Il y a du poisson et des crabes, des coquillages, la mer sait être généreuse parfois. Il emportait un matelas fait de toile dure écrue et bourré de varech à filaments longs et souples, bien séché au soleil. Il dormirait dans une

sorte de hutte de pierres, assemblées en un mur circulaire, le toit, fait de branches entrecroisées sur lesquelles on posait des vieilles voiles ou des plaques de terre et d'herbes arrachées au sol de l'île . Parfois, un très vieux bateau réformé en une épave renversée et calfatée au mieux - des couvertures bien précaires, mais le vent souffle de partout.

Il fallait du courage à Yvon le pigoullier pour escalader les rochers, pieds nus souvent, malgré les assauts rageurs des déferlantes.



Il était grisé de fatigue, les membres rompus, subissant tout le jour toutes les douleurs, mais ses efforts n'étaient pas vains et l'espoir du retour un peu moins pauvre le dynamisait. Parfois, il faut l'avouer sans honte, il se grisait un peu d'eau-de-vie ou de vin.

Et puis il avait laissé là-bas, à terre, sa compagne qui s'acharnait à cultiver quelques lopins de terre.

Il y avait aussi Rosette la vache qui broutait paisiblement en attendant le patron. Au retour il faudrait aussi retrousser les manches, faucher le blé, deux charrettes ou trois, si peu qu'en trois quarts d'heure de battage on en venait à bout. Monter les pommes de terre, les betteraves, quelques panais pour le cochon l'hiver, mais aussi bien d'autres activités imposées par la terre ainsi que les réparations du matériel et même de la maison . Yvon savait faire beaucoup de choses, ce genre d'homme avait le courage et le travail enracinés dans leur chair et leur âme, d'ailleurs quand on n'est pas riche il faut de l'imagination.

Bien que n'étant qu'un gamin je sentais déjà et je voyais, avec angoisse et admiration, se dérouler devant moi une de ces tragédies humaines si nombreuses en ces temps-la !

En fermant les yeux, je le revois encore, penché sur sa charrue tirée par Rouan, disparaître graduellement dans le ciel, tout en haut de la colline qu'il labourait.

Aimé d'AUBERVILLE

## C'ETAIT HIER

La maison "Poitevin" vient d'être démolie pour faire place à un commerce d'alimentation.

Due à l'initiative de Monsieur GOURIOU installé comme instituteur en 1841 et décédé à Landéda le 9 juillet 1878 à 73 ans, elle avait été construite en 1852 ainsi que l'attestait le linteau de sa porte. Habitation de l'instituteur, elle abrita également l'école publique et la mairie jusqu'en 1880.

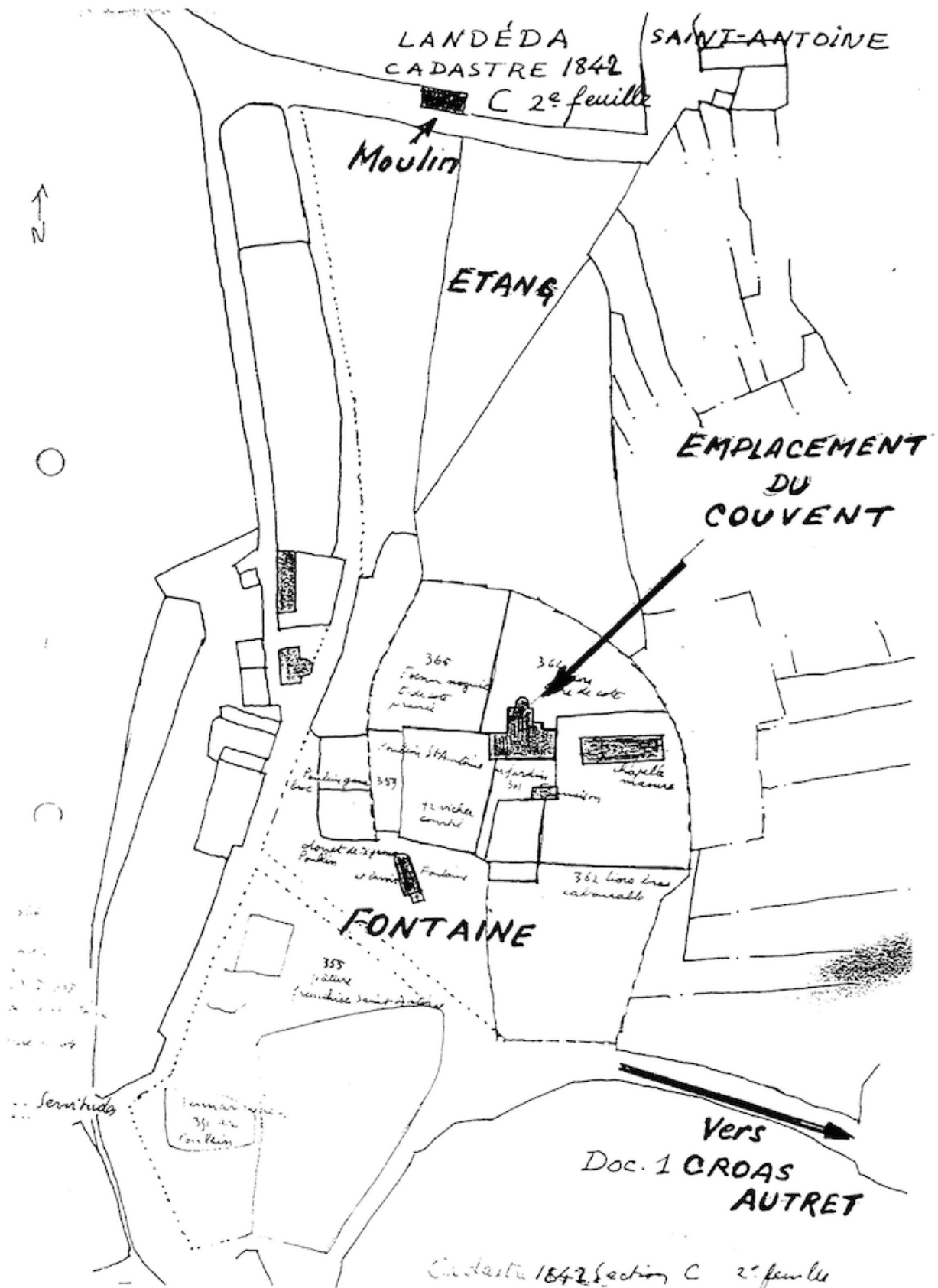
C'est dire que cette maison représentait un moment de l'histoire de notre commune.



# SAINT-ANTOINE

Qui pourrait penser aujourd'hui qu'il y eut ici, autrefois, un couvent au débouché du vallon de Troméneq, tant l'aspect des lieux a changé avec les siècles ? Plus d'étang, plus de moulin, mais une ancienne usine désaffectée et de nouvelles maisons !

Pourtant ici s'élevait un couvent





Les religieux qui y vécurent appartenaient à l'ordre fondé par Saint-François d'Assise vers 1208, celui des Cordeliers connu de nos jours sous le nom de Franciscains ou de Frères mineurs, l'un des quatre ordres mendiants avec les Dominicains ou Jacobins, les Augustins et les Carmes.

Les voyez-vous ces moines, vêtus de gros drap brun ou noir, portant manteau de même étoffe, la tête couverte du capuce, la taille serrée par une corde à trois noeuds ?

C'est ici que Michel Le Nobletz, né à Plouguerneau vers 1577, suivit en 1587 les leçons de trois prêtres : Michel, Yves et Henry Gourvennec qui y avaient ouvert une école.

*A la chapelle de Monsieur Saint Anthoine en la grande vistre sont les armes de Kerman  
En la chapelle du costé de l'évangile au dessus de la vistre  
sont les armes de Kerman en platte paincture*



*Prééminences de Carman, 1614. Chapelle Saint-Antoine, Landéda*

La chapelle du couvent était dédiée à Saint-Antoine de Padoue, célèbre frère mineur, moine franciscain (1195-1231), né à Lisbonne qui prêcha en Afrique et en Italie. C'est ce nom que porte le quartier.

Louis Le Guennec dans "Le Finistère monumental" (tome 2: "Brest et sa région"), donne la représentation d'un vitrail de la chapelle qui atteste la prééminence de Carman, encore en 1614, jusqu'au 17 septembre 1778, jour où M. Coédic "ageant" de Monseigneur Rohan ; prince de Guéméné, en qualité d'acquéreur des biens de Carman, prit possession des premières prééminences dans l'église paroissiale.

Cette chapelle ne devait servir qu'aux frères du couvent et aux habitants voisins, cependant, baptêmes et mariages avaient lieu à l'église paroissiale. Pourtant, on trouve trace d'un mariage célébré au 18ème siècle, par permission spéciale de Monseigneur. Le 4 novembre 1739, ont contracté mariage : Messire François de Kérimel, fils majeur de Noble Messire Claude de Kérimel et de feu Marguerite Lossouarn Dame de Kérimel, natif de la paroisse de Quilbignon et Demoiselle Marguerite de Lesquen, fille majeure des défunts Messire Philibert de Lesquen et de Demoiselle Corentine Lavor, seigneur et dame de Rosvenny (voir page suivante).

Semblable dérogation se retrouve, lors du mariage d'escuyer Yves Le Bihannic seigneur de Guiquermeau, de Lannilis avec demoiselle Marie Gabrielle du Trévou, de Landéda, célébré le 30 septembre 1743, à Notre-Dame de Penfeunteun (Troménec/Saint Laurent) par permission accordée du grand vicaire de Léon.

A la fin du 18ème siècle, les religieux ne hantent plus les lieux. Le 21 octobre 1777, décède Jean Le Roi, âgé de 66 ans, au presbytère de Saint-Antoine.

Au début du 19ème siècle, les locaux ont reçu une autre destination, en effet, on relève que le 19 novembre 1828, Jean Marie Mingan, cultivateur, demeurant au "prospitaire" de Saint-Antoine et François Bizien, meunier au moulin de Saint-Antoine, déclarent le décès de Laurent Mingan, 9 ans, survenu le 18.

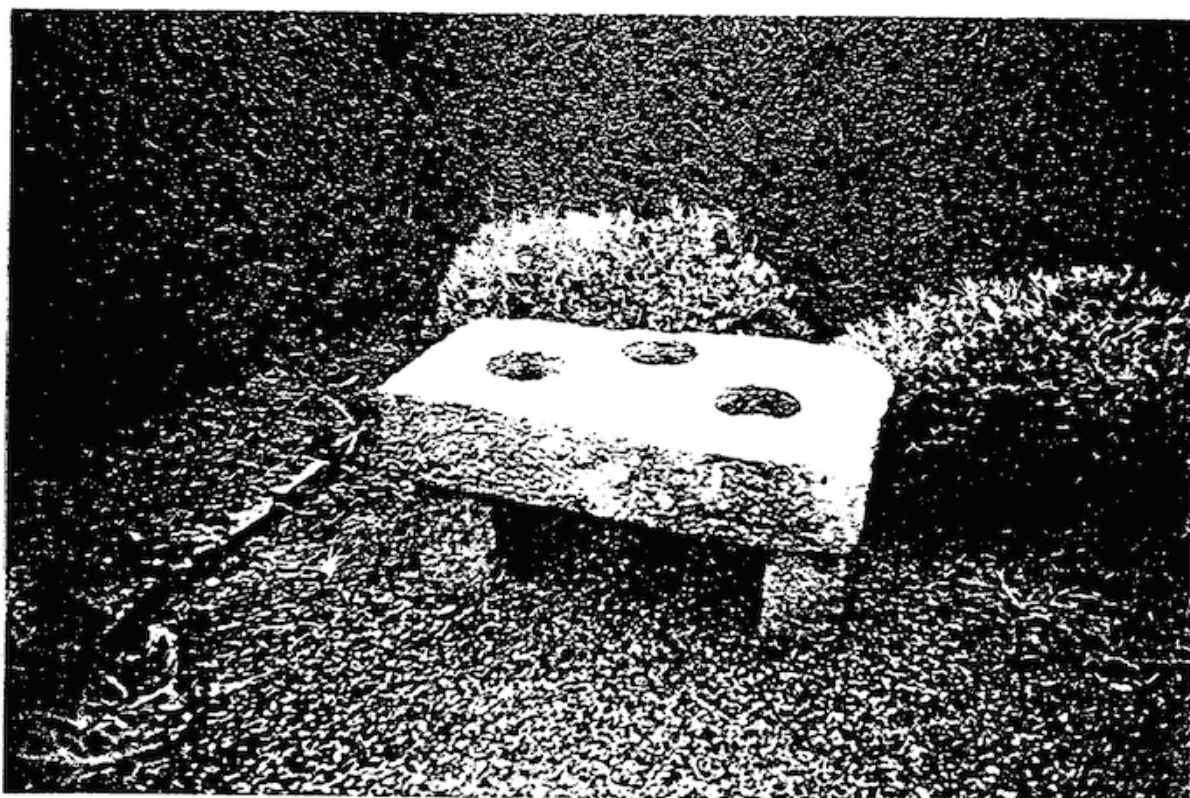
Sur le cadastre de 1842, figure la chapelle devenue mesure, mais à l'emplacement du couvent se trouve une maison en équerre avec son four arrondi.

La construction de l'usine de traitement d'algues dans la seconde moitié du 19ème siècle a bouleversé le site et ce qui restait encore des anciens bâtiments.

Que reste-t-il de ce couvent des Cordeliers ? Des débris de vitraux, de piliers, des pierres éparses dont une très curieuse comportant trois trous circulaires qui la traversent en se rétrécissant vers le fond.

Ce jour quatrieme De novembre mil sept cents quatre  
 vent ont contracte mariage par paroles De present  
 Messire Francois De Himel fils majeur De Noble  
 Messire Claude De Himel De Himel et De feu  
 Marguerite Lohouarn Dame De Himel natif De La  
 paroisse de quillignon et habitue De puis long temps  
 Ralette paroisse et Damoiselle Marguerite De Lesquen  
 fille majeure Des De furets Messire Philibert De  
 Lesquen et De Damoiselle Coventine Larros Seigneur et  
 Dame De Rosvenoy originaire et habitue En cette paroisse  
 apres la premiere et derniere publication des bans suent  
 faite sans opposition dans cetteglise au son de la  
 grande messe du premier jour de ce mois et la dispense  
 des deux autres obtenue de Monseigneur de Lez, dont  
 est copie cy devant La benediction nuptiale leurs a este  
 donnee par permission de Monseigneur en date du second de  
 ce mois dans la Chapelle de St Antoine situee En cette  
 glise de Landeda par ~~le~~ discret et venerable Messire  
 Claude Marie De Himel pretre de quillignon frere  
 ou nouvel Epoux a la priere et en presence de Monsieur  
 le recteur De Landeda, Des Messire Francois Roge De  
 Himel frere du nouvel Epoux, Des Marie Claude  
 De Lesquen Damoiselle de mesme que leur De  
 La nouvelle Epouse De Catherine Lisa Dame De  
 Gorrequear De noble, D'auyer quilladme philine  
 Sœur De Gorrequear, Desuyer gabriel Marie Mathieu  
 De Silguy, D'auyer nicolas De Levery Sœur De La  
 motte De Messire Mathieu Jan de Levery et De  
 et de Messire Baieques Dubel pretre et Doyen des  
 Chanoines de St Sulpice Fremazan: De Himel  
 Marguerite de Lesquen  
 Marie Claude de Lesquen. De Himel ptre.  
 Catherine Lisa Hubay, pretre Doyen de St Sulpice  
 Launotte Emerie Reyno de Himel  
 Le Che De Silguy Desuevie

A quoi servait-elle ? Support floral ? Plaque chauffante ? Réceptacle des écuelles des trois Gourvennec ? ...



Il reste surtout un magnifique édicule gothique abritant une fontaine dédiée à Saint-Antoine et restaurée en 1979.

Au début du siècle, Louis Coudurier, dans "Brest à la côte", écrivait: "La fontaine comporte un doué où les ménagères vont laver leur linge au fil de l'eau limpide. Cette fontaine est un but de pèlerinage très fréquenté. Il n'est pas rare d'apercevoir, sur la route prochaine, quelque infirme, béquillard ou rhumatisant, se dirigeant péniblement vers ce lieu vénéré, puis, s'agenouillant au bord du bassin et plongeant dans l'eau des membres endoloris afin d'obtenir une guérison que l'infortuné pèlerin ne songe point à demander à la science".

Pour M. l'abbé Castel "les malades, avec des plaies aux jambes ou aux bras venaient y frotter leurs blessures à la mousse du bassin. La petite loge au devant de l'égout de l'eau de la fontaine où l'on plongeait bras et jambes couvertes de plaies évitait de souiller l'eau de la fontaine. Les petites loges à l'intérieur de la fontaine recevaient les bougies".





## Frère DENYS (Romain Signor)

1908 - 1992

Le 27 Juin 1992, la Communauté de l'Abbaye de Landévennec célébrait les obsèques du Frère convers Denys qui, à l'âge de 84 ans serait inhumé dans le cimetière du monastère.

Le Frère Denys (*Romain Signor pour l'Etat Civil*) était le fils de Monsieur Joseph Signor qui dirigea de 1923 à 1937 l'école publique de Landéda. La municipalité de l'époque s'est d'ailleurs honorée en attribuant à notre joli groupe scolaire le nom d'un maître décédé en 1952 directeur d'école d'une scrupuleuse conscience professionnelle, maître d'élite qui a laissé, à Landéda, un impérissable souvenir. (1)

Hélas, dès sa plus tendre enfance, le malade s'abattit sur le petit Romain qui après avoir subi les affres de bronchites dentaires, d'une pleurésie purulente, d'un entérite aiguë resta pendant 6 mois entre la vie et la mort. Un tel état entraîna par la suite, de lourdes et irrémédiables séquelles qui allaient perturber gravement le développement tant physique que mental du jeune garçon. Doué d'une impressionnante mémoire, ce jeune homme qui aurait pu prétendre à une brillante carrière n'obtint qu'à 15 ans un Certificat d'Etudes inespéré et laborieusement gagné. Après diverses tentatives infructueuses, une amie suggéra aux parents de solliciter son entrée à la Communauté de Kerbénéat où quelques moines, retour d'exil en Pays de Galle et en cours de réinstallation, avaient grand besoin de " bras" Frère Denys deviendra donc aide de cuisine à Kerbénéat, puis ensuite à Landévennec où il vaquera à ses occupations de " cuisinier légumier jusqu'à sa mort en 1992 entouré de la bienveillante sympathie de toute la Communauté, le texte, ci-dessous extrait de l'allocution du Père Abbé de Landévennec nous éclaire sur la personnalité attachante du Frère Denys.

Le Frère Denys était dans la communauté une "présence". Comment dire cette présence? C'était un mélange de pauvreté et de candide simplicité d'innocence et de fine malice. Il était celui qui, tel un enfant dépend en tout des autres sans manquer d'être adulte à certains égards. Nous l'aimions beaucoup à cause de sa personnalité si attachante et à cause de ce qu'il représentait dans l'histoire de la Communauté.

G. Menut

(1) Se reporter au Cahier de Landéda n° 19 page 14 pour un article exclusivement consacré à M. Signor.



# S O M M A I R E

---

- Souvenirs : J. GUIZIOU..... p. 3
- Arrivée du vin en 1554..... p. 7
- Les sépultures de nos  
ancêtres..... p. 8
- Yvon le pigoullier..... p. 13
- C'était hier..... p. 15
- Saint Antoine..... p. 16
- Frère Denys..... p. 22